

	Master of Arts HES-SO en Arts visuels EDHEA, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève Orientation MAPS+S – Arts in Public Spheres + Sound DESCRIPTIF DE MODULE Année académique : 2025-2026	
Domaine	Design et arts visuels	
Filière	Arts visuels	
Titre du module	Orientation (2)	
Type de module	Module d'orientation*	
Code	MoOr 2.1	
Type de formation	Master HES-SO en Arts visuels	
Crédits ECTS	12 ECTS	
Semestre	Semestre 2	
Lieu	EDHEA – Ecole de design et haute école d'art du Valais	
Prérequis	Aucun prérequis	
Langues principales	Français, Anglais	
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Le module articule les positions singulières de chaque orientation du Master Arts visuels. Sensibles à la multiplicité du débat artistique contemporain, les cinq orientations précisent dans ce module les compétences pratiques, théoriques et contextuelles relevant de leur champ de recherche et de leurs scènes et références culturelles particulières.	
Contenu et formes d'enseignement	Ce module est lié à la connaissance du champ des pratiques artistiques en relation avec la sphère publique, aux questions éthiques et environnementales, aux stratégies collaboratives de travail et de recherche, à l'écoute et à la sonorisation de l'environnement, ainsi qu'à l'écriture comme pratique artistique. Il se déploie sous différentes formes : travail individuel et collectif, séminaires, workshops, réalisation d'un projet, tutorats individuels et collectifs, visite d'atelier, ainsi qu'un rapport sur l'avancement de la recherche au cours du semestre.	
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par les professeur·e·x·s responsables du module et/ou de l'unité d'enseignement. La qualité de la réalisation du projet artistique constitue un élément déterminant de l'évaluation. La présence, la participation et l'assiduité aux enseignements font également partie des critères pris en compte. Les résultats de l'évaluation sont exprimés sous la forme « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.	
Modalité de remédiation	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant·e·x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant·e·x·s concerné·e·x·s, dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le·la·x responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Aucune remédiation n'est possible pour un module répété.	
Enseignant·e·x·s	Membres de la faculté MAPS+S et invité·e·x·s	
Nom du/de la responsable du module	Petra Koehle et Nicolas Vermot-Petit-Outhenin (responsables de l'Orientation MAPS+S)	
Descriptif validé le	08.09.2025	
Par	Vittorio Parisi	

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 Règlement de la formation de base Bachelor et Master HES-SO, du 14 septembre 2020.